

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Campus des métiers et des Qualifications GREEN CITY – Demande de subvention 2025**

Par délibération du 21 juin 2022, le bureau métropolitain a autorisé le Président de Dijon métropole à conclure une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP), dans le cadre des actions portées par le Campus des Métiers et qualifications Énergie et Construction - vers des villes intelligentes et bas carbone (CMQ Green City), pour les années 2022, 2023, 2024, 2025, avec la possibilité pour Dijon métropole d'attribuer chaque année, une subvention pour les actions conduites. Dans le cadre de cette convention et dans la continuité des actions amorcées les années précédentes, le CMQ Green City a établi pour l'année 2025 un plan d'actions autour de deux axes :

- L'accompagnement de l'évolution des compétences en lien avec la transition énergétique notamment la digitalisation au service des entreprises de la construction, des services urbains, des apprenants.

Action 1.1 - Co-organisation d'évènements autour de l'open innovation (Hackathon, idéathon, challenge d'innovation...);

- L'attractivité des filières de la transition énergétique notamment vis-à-vis des scolaires, et des étudiants

Action 2.1 - Co-animation du festival des transitions qui se tiendra en fin d'année 2025 et qui a pour objectif de sensibiliser aux enjeux et aux métiers de la transition écologique et numérique : Promotion des métiers - expérimentation, serious game,... ;

Action 2.2 - Sensibilisation des scolaires aux métiers de la transition énergétique. Le CMQ Green City propose un accompagnement sur-mesure à des scolaires en travaillant sur la thématique de la transition énergétique : Développement et animation d'outils pour faire découvrir les enjeux de la transition énergétique dans le cadre du plan climat ;

Pour mener à bien ces actions, l'ESTP porteur des actions du CMQ Green City, sollicite une subvention de 40 000 € répartie sur les actions 1.1 (10 000 €) sur les lignes de crédit du développement économique et les actions 2.1 (10 000 €) et 2.2 (20 000 €) sur les lignes de crédit du service écologie urbaine. La baisse du montant de la subvention par rapport à celle versée en 2024 (- 5 000 €) est en particulier liée à la fin du projet Response en 2025.

Il est proposé de verser cette subvention selon les modalités suivantes,

- Un montant de 30 000 € dès notification de la convention jointe en annexe ;
- Le solde de 10 000 € sur présentation d'un bilan d'activité faisant état de la mise en place du programme d'action annuelle et du rapport d'activité.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** au titre de l'année 2025, une subvention de 40 000 € à l'ESTP pour financer les actions portées par le Campus des Métiers et des Qualifications Energie et Construction - vers des Villes Intelligentes et Bas Carbone (Green City) selon les modalités détaillées dans le présent rapport et dans la convention 2025 jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN

POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)